

Salah Hamouri doit être libéré !



Le 30 juin, alors qu'il se rendait dans un centre de santé à Jérusalem-Est où il habite, Salah Hamouri a été arrêté une nouvelle fois par l'armée d'occupation israélienne.

Plus de 24 heures après son arrestation, le Consul général de France à Jérusalem n'avait toujours pas été autorisé à le rencontrer pour lui apporter la protection consulaire à laquelle il a droit.

Le 1er juillet, le tribunal israélien l'a placé en détention administrative jusqu'au 7 juillet.

L'engrenage de l'arbitraire est à nouveau à l'œuvre. Israël continue de s'acharner sur Salah Hamouri, avocat franco-palestinien. Défenseur des droits des Palestiniens et particulièrement des prisonniers politiques, Salah Hamouri a connu trop souvent les arrestations et les prisons israéliennes.

Déjà arrêté à 17 ans, il avait alors fait 7 ans de prison. En août 2017, il est de nouveau arrêté et fera 13 mois de prison sans s'être vu notifié la moindre justification. C'est la « détention administrative » dont Israël use massivement en toute illégalité à l'encontre des Palestiniens : l'enfermement est renouvelé de 6 mois en 6 mois, indéfiniment, dans l'arbitraire le plus total.

Parce qu'il est né Palestinien à Jérusalem, la terre de sa famille, Salah Hamouri n'a pas les mêmes droits que les Juifs nés à Jérusalem. Il n'a pas le droit de choisir sa vie, il n'a pas le droit d'y vivre en famille, son fils n'a pas pu y naître et ne peut y vivre, sa femme ne peut ni s'y rendre, ni y travailler ni y vivre.

Parce qu'il est Palestinien, et comme tous les Palestiniens, il est condamné à subir les lois discriminatoires édictées par Israël qui a instauré un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien.

Parce qu'il refuse de subir cette injustice, comme toutes celles et tous ceux qui, comme lui, résistent, il est victime de l'arbitraire et de l'acharnement d'un pouvoir qui se croit et se sait tout permis.

Ces précédentes arrestations avaient suscité de vastes campagnes de soutien en France.

Alliant révolte, colère et indignation, l'AFPS a immédiatement écrit aux autorités françaises pour qu'elles exigent la libération immédiate de Salah Hamouri afin qu'il puisse rejoindre sa femme et son fils en France en ce début juillet comme il souhaitait le faire.

Cette arrestation injustifiée s'ajoute aux nombreuses violations du droit par Israël qui justifient la mise en place de sanctions et de mesures concrètes immédiates.

L'AFPS appelle à la mobilisation toutes celles et tous ceux qui ne supportent plus l'impunité dont jouit Israël et l'injustice subie par les Palestiniens. Elle assure Salah et sa famille de toute sa solidarité.

Le Bureau national
1 juillet 2020